

**Définition abside :** (n.f.) Partie achevant le chœur d'une église « soit par un hémicycle, soit par des pans coupés, soit par un mur plat. » (Eugène Viollet le Duc). L'abside était la partie de l'église où le clergé se rangeait pour écouter l'évêque.

Du bas-latin absida (parfois aussi absis, voûte). Les Romains l'ont emprunté au grec apsis (ἀψίς), voûte, cercle. Si la mention la plus ancienne de ce terme dans la langue française (1562) renvoie à une notion d'astronomie, on le trouve appliqué pour la première fois à l'architecture dans le « Dictionnaire Universel de Furetière » (1690) : « Dans les vieux titres on a appelé absides, la partie intérieure de l'Eglise où le maître autel, qui avoit ordinairement une voûte particulière et séparée. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

